



N°2024-05..49

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 24/06/2024
ID : 044-214400129-20240624-2024_05_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 21 JUIN 2024
CONVOCATION DU 10 JUIN 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Représentés : 4
- Absents : 4
- Votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un juin, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Eloïse BOUTIN, Catherine LEROY, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Eric SCHMITLIN, Roland BATAILLE, Claude TILLY, Muriel SALEMBIER,

Étaient représentés :

Patricia CARRARA donne pouvoir à Marie-Françoise DION, Gilles LAURENT donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Mylène FAJFER donne pouvoir à Eloïse BOUTIN, Antoine CHIFFOLEAU donne pouvoir à Jean-Yves LAIGLE.

Étaient absents et excusés : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Dominique DUPAU, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Jean-Yves LAIGLE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

La commune s'est engagée dans la réalisation d'un nouveau terrain de football synthétique et de nouveaux vestiaires sur le site du pôle sportif des Grands Prés. Le projet est prévu pour entrer en phase de travaux au cours du second semestre 2024. Le Fédération Française de Football (FFF) accompagne la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratiques sportives. Dans le cadre de la concrétisation du nouveau terrain de football, la fédération de football peut apporter son concours financier au titre du fonds d'aide au football amateur (FAFA) à hauteur de :

- 25 000,00 € pour le terrain de football et son éclairage,
- 15 000,00 € pour les vestiaires.

Les précédentes demandes de subventions déposées auprès de la Fédération Française de Football (FFF) sont obsolètes. Le conseil municipal est appelé à se prononcer afin de solliciter les subventions correspondantes auprès du fond d'aide au football amateur.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 18 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées et par 19 voix pour,

- SOLLICITE les subventions relatives à la création d'un terrain de football et la construction de vestiaires auprès du fonds d'aide au football amateur,
- S'ENGAGE à réaliser le projet consistant en la création d'un terrain de football et la construction de vestiaires,
- PRECISE que les crédits nécessaires au projet sont inscrits au budget 2024.

Pour copie conforme, la Bernerie-en-Retz, le 24 juin 2024,

Le Maire,

Jacques PRIEUR



Page 1 | 1

Le maire certifie sous sa signature le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes. Le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr